

DÉCISION DU MAIRE N° 2022/09/102

Objet : 102 - Signature d'une convention avec La Garde Républicaine - Gendarmerie Nationale pour l'organisation d'un concert à la Halle Michel Drucker le 23 octobre 2022.

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un concert à la Halle Michel Drucker, salle de spectacle,

Décide

- De donner son accord à la signature d'une convention pour le concert « Quintette de saxophones et sextuor de clarinettes » qui aura lieu à La Halle Michel Drucker le dimanche 23 octobre 2022, avec :
 - LA GARDE REPUBLICAINE - GENDARMERIE NATIONALE – 18 boulevard Henri IV – 75181 PARIS Cedex 4
 - pour un montant de 1710 € TTC (mandat administratif libellé à l'ordre du Trésor public),

Fait à Vire Normandie, le 9 septembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220916-102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2022

Affichage : 16/09/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

